



Hier

Stéphanie ne se sentait pas assez valorisée pour son travail.



Aujourd'hui

elle bénéficie
d'une prime et
d'une meilleure
considération.



Demain

elle pourra obtenir
une revalorisation
de son salaire .



Salariés d'une entreprise
de moins de **11 personnes**
ou employés à domicile ?



comme Stéphanie

VOTEZ

pour le syndicat
qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

par courrier ou en ligne sur
election-tpe.travail.gouv.fr

